



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2025
BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE
Adoption

N°2024_169

Date d'affichage de la liste des délibérations : **24 décembre 2024**

Date de transmission en Préfecture : **24 décembre 2024**

Date de mise en ligne : **24 décembre 2024**

Date de la convocation du Conseil municipal : **11 décembre 2024**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Valérie GRILLON**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Christophe GALLAY - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Jean PETIT - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Isabelle WEULERSSE - Christiane CONSTANT

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Guy BOISSERIN (à Nicolas KELEN) - Jean-Philippe SANTONI (à Bruno THUET) - Béatrice VERDIER (à Béatrice DHENNIN) - Christine MARCILLIERE (à Michèle EYMARD) - Florence RICHARD (à Sébastien FRANÇOIS) - Solange VENDITTELLI (à Alain GARDETTE) - Laurence BEUGRAS (à Sylvie GUINET) - Lionel CATRAIN (à Christiane CONSTANT)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

Il est rappelé que le budget 2025 est voté, après le vote du débat d'orientation budgétaire, conformément à l'instruction M57, soit par chapitres.

Les comparaisons entre les années 2024 et 2025 font référence au budget primitif.

La motion de censure votée à l'encontre du gouvernement le mercredi 4 décembre 2024, date à laquelle il a été présenté le rapport d'orientation budgétaire en conseil municipal, apporte une incertitude sur une partie des prévisions budgétaires 2025. En effet, le budget communal tel que présenté, intègre les hypothèses du projet de loi de financement de la sécurité sociale et du projet de loi de finances 2025, qui ont été rejetés par l'Assemblée Nationale. Il sera apporté des corrections lors du vote du budget supplémentaire aux prévisions proposées ci-dessous. Le vote proposé permet de démarrer l'exercice comptable dès le 1er janvier en tenant compte d'un contexte financier national contraint.

Ledit projet de budget s'inscrit dans le cadre d'une programmation pluriannuelle, tant en fonctionnement qu'en investissement. Sont à souligner les points suivants :

1. Pour les dépenses réelles de fonctionnement, on constate une hausse à hauteur de 0.86 %. Cette évolution s'explique par :

La hausse des charges de personnel de 3.67% soit + 330 000 € intégrant des facteurs exogènes comme la hausse des cotisations CNRACL pour 126 500 € et la hausse des cotisations URSSAF de 32 000 €, un glissement vieillesse et technicité pour 37 500 €, un ajustement de l'enveloppe des heures supplémentaires en lien avec la rationalisation du paiement des heures et le plafonnement du paiement des comptes épargne temps. Sont également intégrés sur une année pleine des postes pourvus partiellement en 2024.

Une baisse des charges à caractère général de - 4.84%, correspondant à 140 000 €, en lien avec l'impact de la baisse des prix du gaz et de l'électricité pour 91 000 €, un ajustement à la baisse des prestations de services de -28 000 € en lien avec les nouvelles mises en concurrence sur les marchés d'entretien des espaces verts et de nettoyage du marché forain, ou encore une rationalisation des coûts sur les fournitures d'entretien (-10 000 €), les fêtes et cérémonies (-10 000 €) ou l'affranchissement (-9 000 €) ainsi que l'externalisation du nettoyage pour le gymnase Minssieux dans le cadre de la réorganisation du service avec le départ en retraite d'un agent compensé par une rationalisation du coût des prestations de nettoyage. A cela s'ajoutent la participation à la Biennale de la danse (12 000 €), la hausse du coût du nettoyage du linge (+17 500 €) mais aussi des assurances (+18 000 €).

La légère baisse de l'enveloppe consacrée aux autres charges de gestion courantes de -0.18 % soit 5 000 € intègrent la baisse de la subvention au budget de la résidence autonomie les Arcades de -68 000 € pour un montant total de 80 000 €, la hausse a contrario de la subvention au budget annexe de la RCAVB (+14 150 €) pour un montant total de 354 000 €, la hausse des participations aux syndicats (+ 31 000 €) pour une enveloppe globale approchant les 385 000 €, mais aussi celle des logiciels en mode SAAS pour + 11 800 € soit 106 800€. Globalement, le soutien aux associations est en légère hausse (+ 10 000 €).

La hausse des frais financiers avec le remboursement de l'emprunt contractualisé en 2024 se répercute sur 2025.

Une baisse sur le reversement au titre du fonds de péréquation intercommunale et communale (FPIC) et le prélèvement au titre de la loi « solidarité et renouvellement urbain » est intégrée pour s'ajuster au montant prélevé en 2024.

Les dotations aux amortissements diminuent. Le virement à la section d'investissement s'élève, quant à lui, à 26 000 €.

2. En ce qui concerne les recettes de fonctionnement :

Le budget tient compte de la stabilité de la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat et des produits de services. Les recettes provenant de la Communauté de communes intègrent une hausse de la dotation de solidarité communautaire lié au pacte financier et fiscal adopté entre les communes membres et l'intercommunalité.

Les produits liés à la fiscalité locale ont été calculés avec une hausse des bases de taxe foncière de 3.5%, soit le taux d'inflation provisoire selon l'indice des prix à la consommation harmonisé de novembre 2024 (comme prévu dans la loi de finances de 2017), ajusté d'une revalorisation physique des bases. Il est également intégré la fin du versement de fonds de compensation de TVA sur les dépenses d'entretien.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

3. Pour les dépenses d'équipement, les projets de la collectivité se poursuivent avec :
- La rénovation thermique de l'école maternelle Lassagne
 - La rénovation énergétique et le réaménagement de l'hôtel de Ville
 - La végétalisation des cours de l'école Fournion
 - L'acquisition foncière de la propriété Du Peloux
 - Le changement de la balayeuse pour l'entretien des voiries
 - A côté des équipements neufs, sont inscrites des enveloppes d'investissement dites récurrentes, avec l'entretien annuel des bâtiments et de la voirie communale, l'informatique, le matériel - mobilier - signalétique.

L'ensemble de ces opérations seront financées par des subventions, de l'autofinancement et un emprunt d'équilibre de 2 216 500 €.

L'encours de dette se situe à 7 791 237.90 € au 1er janvier 2025.

Les tableaux joints au présent rapport exposent le détail des crédits budgétaires par section et par chapitre, tout en rappelant les prévisions du budget primitif 2024.

Un projet de budget primitif 2025 détaillé par articles est transmis à chaque tête de liste afin qu'elles puissent le porter à la connaissance de tous les élus.

Le budget primitif 2025 a fait l'objet d'un nombre important de réunions de travail techniques et a été étudié lors des commissions n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » du 27 novembre, ainsi que du 10 décembre 2024.

Il a été en outre présenté lors du Débat d'orientation budgétaire en séance publique du Conseil municipal le 4 décembre 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

Par 26 voix pour, 7 voix contre, 0 abstentions, 0 non-participations, délibère pour

- ADOPTER le budget primitif 2025 de la commune tel que présenté en séance et joint en annexe, équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	5 324 500 €	5 324 500 €
Fonctionnement	17 154 000 €	17 154 000 €

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire
Valérie GRILLON



Pour copie conforme

Le Maire
Serge BÉRARD

